



BUDGET PRIMITIF 2024



CONFERENCE DE PRESSE – CONSEIL MUNICIPAL
MARS 2024

angers.fr



Un budget 2024 dans la continuité du DOB de février

► **De solides fondations financières** ont été construites ces dernières années :

- Aucune augmentation des taux d'imposition depuis 2014
- Epargne en moyenne autour des 25 M€
- 230 M€ d'investissement depuis le début du mandat



► Un contexte économique et international inédit et des **charges induites par des niveaux d'inflation exceptionnels depuis 2022** :

- Niveau d'inflation de 4 %
- Multiplication par 7 des taux d'intérêt sur les marchés financiers
- Revalorisation des traitements dans la fonction publique
- Etc...



Un budget de fonctionnement serré compte tenu du contexte socio-économique

1- Des dépenses prioritaires :

- Un effort de + 6 M€ pour les ressources humaines notamment avec les mesures nationales salariales
- 16,2 M€ de subventions versées au CCAS (+3 M€) pour continuer à protéger les Angevins les plus fragiles

2- Une progression modérée des recettes de fonctionnement sans hausse des taux de fiscalité. Pour 2024, ce choix de stabilité des taux est confirmé (respect des engagements pris depuis 2014). **La collectivité privilégie la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.**

Un budget de fonctionnement serré compte tenu du contexte socio-économique

3- Ce budget porte une faible progression des dépenses de fonctionnement des services (+ 1,3 %) traduisant les efforts collectifs pour permettre de préserver une épargne plancher de 14 M€ sans recourir au levier fiscal

4- La moitié des villes de + de 100 000 hbts (Paris, Grenoble, Bordeaux, Tours, Nantes, Limoges, Metz,...) ont fait un autre choix et ont décidé d'augmenter leurs taux de fiscalité en 2022, 2023 et le mouvement se poursuit en 2024 (Saint Etienne)

Un budget d'investissement au service de la transition écologique

Un budget d'investissement de 46,7 M€ :

- dans la moyenne de notre strate (42 M€ / an)
- avec les priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation) comme « fil conducteur »



35 % (16 M€) des dépenses d'investissement de ce projet de budget 2024 sont directement consacrées à la transition écologique en complément des efforts portés par ALM (70 M€)

La transition écologique irrigue l'ensemble de nos politiques publiques (rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire Intelligent, désimperméabilisation des cours d'école, schéma directeur des paysages angevins, nature en Ville, grands projets tels que Rives Vivantes, ...)

Un budget d'investissement au service des priorités du mandat

- ▶ • **Le renouvellement urbain** avec de nombreux équipements parties prenantes d'un **programme ANRU ambitieux** (groupe scolaire Voltaire, piscine à Belle Beille,...) ou le renforcement du vivre ensemble dans notre ville (avec notamment les projets du budget participatif, le relais mairie à la Roseraie)
- **La culture** avec le lancement des études et/ou des premiers travaux sur les engagements majeurs pour les années à venir (médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray),
- **L'éducation** avec presque 1,5 M€ investis pour améliorer les écoles, les accueils de loisir et les crèches



Une stratégie de maîtrise de l'endettement

Une dette de 175 M€ sécurisée à 100 % et située dans la moyenne des Villes de même taille (1100 € / habitant)

Depuis le début du mandat, seulement 14 M€ de hausse de dette pour financer 230 M€ de dépenses d'investissement. Chaque million de dette supplémentaire a généré 16 M€ d'investissement.



ANNEXE T TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS



angers.fr



L'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à partir de 2025 afin d'accompagner notre politique du logement

- Dans une situation de forte pression foncière, le besoin de logements sur notre territoire est important
- Son instauration vise moins des recettes nouvelles que le retour sur le marché locatif de logements vacants
- Son taux est celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit 17,70%. Elle est due par les propriétaires de logements non occupés depuis plus de 2 années consécutives.
- Cette taxe, décidée en 2024, ne s'appliquera qu'en 2025 et devrait s'élever au maximum à 1,5 M€.



BUDGET PRIMITIF

2024



Imprimerie Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

angers.fr

